

Mairie de Royan

1949, sans être rappelée
dans le rapport

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

CANTON

de Royan

OBJET :

Reconstruction
du Collège ;
avenant de régularisation et
de liquidation.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

45093

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 1949 194

L'an mil neuf cent 49, le 29 du mois
d'avril, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Maire, en session
d'après convocations faites le 23 avril 1949 194.

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyssière, Roche-
dereux, Chamboulen, Prugnaud, Baudet, Brottes,
Bouchet, Bujard, Chazeaud, Chollet, Jacquet,
Counil, Couzinet, Domecq, Dufour, Guillaud,
Main, Moulins, Péraudeau, Pouyet, Reutin,
Melle Bikosky, M. Saugnet, Thirion.

Absents : MM.

M. Métadier représenté par M. Thirion

M. Simon représenté par M. Veyssière

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Maintenant que les travaux sont terminés et
les coefficients définitifs connus, les entreprises
chargées de la menuiserie, ont déposé leurs mémoi-
res définitifs à M. Basalo, architecte.

Ces mémoires ayant été vérifiés, il y a lieu
pour liquider définitivement la situation de passer
avec chaque entrepreneur un avenant au marché ini-
tial.

Ces avenants s'élèvent à :

- 539.459 frs (cinq cent trente neuf mille qua-
tre cent cinquante neuf frs) pour l'entre-
prise NAULIN (peinture)

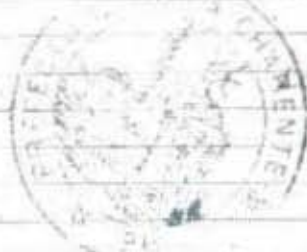
- 308.969 frs (trois cent huit mille neuf cent soixante neuf frs) pour l'entreprise FRANCES (serrurerie)
- 595.400 frs (cinq cent quatre vingt quinze mille quatre cents frans, pour l'entreprise Rallion successeur de Dulimbert (menuiserie)

LE CONSEIL

autorise M. le Maire à signer les avenants sus mentionnés.

13

13 1949



PRÉFET,
Secrétaire Général

[Signature]

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mention la causeq. de sign. suite chés de la loi



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]